

Formation des élus - Bilan et perspectives

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'article L 2123.12 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif et que ce tableau donne lieu à un débat annuel sur la formation des élus.

Conformément à ces dispositions, le tableau récapitulatif des formations 2002 est joint au compte administratif de l'année 2002. Il fait état d'un montant en dépenses de 3 696 €.

Le budget consacré à la formation des élus pour l'année 2003 a été adopté lors du vote du budget le 20 mars 2003. Il s'élève à 31 300 €, ce qui représente une augmentation de 2,62 % par rapport à l'année 2002.

Comme il a été précisé par courrier adressé aux responsables des groupes politiques, le principe de répartition approuvé l'année dernière serait reconduit, le crédit étant partagé de la manière suivante :

- formations individuelles : le montant total serait de 25 850 €, chaque groupe politique bénéficiant d'une somme calculée sur la base de 470 € par membre,
- formations collectives organisées en intra : 5 450 €.

Le Conseil Municipal est invité à en débattre et à approuver les propositions de répartition pour 2003.

«Mme Martine BULTOT : L'AREV propose de modifier à partir de 2004 ce mode de répartition qui est défavorable aux organisations politiques les plus modestes en nombre d'élus. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas pu satisfaire à nos besoins alors que la loi prévoit que chaque élu doit pouvoir en bénéficier. Le problème à mon sens se résume à la clé de répartition retenue qui peut empêcher un élu de suivre un stage alors que les crédits semblent, d'après ce que j'ai compris globalement, ne pas avoir été consommés totalement. C'est pourquoi l'AREV demande une autre répartition. Je fais une proposition, il pourrait y avoir 50 % des crédits de façon égalitaire entre tous les groupes politiques et 50 % au prorata du nombre d'élus. Il est évident que si l'on prend les résultats d'une élection locale par exemple où nous sommes tous présents comme les cantonales, les voix obtenues ne correspondent pas. Par exemple les Verts ont 10 élus, ils sont loin de récolter jusqu'à 5 fois plus de voix que l'AREV à Besançon et c'est valable aussi pour le PS.

M. LE MAIRE : Martine, je te propose de voir cela en commission, ce n'est pas un débat de Conseil Municipal.

Mme Martine BULTOT : Je fais une proposition parce que ça a été discuté aussi.

M. LE MAIRE : Cette proposition, il faut la faire en commission, on verra cela en Municipalité. On ne va pas mettre aux voix ce soir une proposition que je ne connais pas et que je découvre.

Mme Martine BULTOT : Je ne demande pas une mise aux voix, je fais une proposition là actuellement pour qu'elle soit entendue et qu'elle soit ensuite discutée par les commissions effectivement. J'ai le regret de dire que dans les deux mandats précédents, j'ai pu aller à toutes les formations auxquelles j'ai voulu. Sous ce mandat, je n'ai pas pu pour l'instant participer à aucune formation parce que les crédits affectés se sont révélés insuffisants. Donc ce n'est pas la peine de parler du statut de l' élu si les moyens ne suivent pas ou s'ils ne sont pas équitables.

M. LE MAIRE : Il y a quand même 470 € par membre, ce qui fait 1 000 € pour un groupe de deux, on peut déjà faire une formation quand même.

Mme Martine BULTOT : D'autre part, je sais aussi que les crédits de 2001 n'ont pas été consommés et je demande que ces crédits puissent être répartis aussi.

M. LE MAIRE : Je comprends ce que tu veux dire, Martine, mais on ne va pas discuter de cela ce soir ici. Je vous invite à approuver ce rapport et on verra en commission, on fera des propositions pour l'année prochaine. Mais enfin jusqu'à présent, il y a 25 000 €, on a dépensé 3 600 € alors il reste de l'argent. Je suis d'accord pour qu'on forme les élus parce qu'un élu bien formé souvent ne dit pas de sottises dans un Conseil Municipal. C'est important, donc il faut qu'on forme les élus et je pense même que vous pouvez trouver d'autres règles pour... J'arrête, c'est amical Jean, vraiment très amical.

M. Pascal BONNET : J'étais un peu inquiet parce que j'ai vraiment l'impression que le Maire refusait même le débat avec une partie minoritaire de sa majorité. L'UMP qui n'est pas aussi impérialiste qu'on veut bien le dire a le souci que les minorités s'expriment même dans la majorité.

M. LE MAIRE : C'est tout ce que vous vouliez dire ?».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2003.